

CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019
Délibération n° 2019 - 35

35 – Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – ESBANSN – Signature d'accords-cadres

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIÉ - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Héléne, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 18

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. LUCAS Michel), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIER Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. GILLAIZEAU Jacques), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

Absents : 4

M. ALIX Jean-Guy, Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine

Délibération

Conseil métropolitain du 8 Février 2019

35 – Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – ESBANSN – Signature d'accords-cadres

Exposé

Les marchés relatifs aux travaux d'entretien (maintenance, grosses réparations...), de réaménagement et autres interventions sur les propriétés des membres du groupement Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – ESBANSN sont arrivés à échéance le 31 décembre 2018.

Aussi, deux procédures ont été lancées en vue de la conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes et d'accords-cadres à marchés subséquents. La Ville de Nantes est coordonnateur de ces consultations.

Les 1^{er} accords-cadres concernent des travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant. Cette consultation est décomposée en 25 corps d'état.

Après attribution par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, le conseil métropolitain du 5 octobre 2018 a autorisé la signature des accords- cadres avec émission de bons de commandes concernant 24 lots .

En raison du résultat infructueux de la procédure concernant le lot 25 Multi-technique, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur du 7 janvier 2019 a attribué les accords-cadres suivants :

Lots/ Corps d'état	Entreprises
25 - Multi-technique	BRUNET ECTI
	ACORUS

Les second accords-cadres, à marchés subséquents concernent quant à eux, des travaux de moyenne envergure et découlant, pour la très grande majorité d'entre eux, d'une planification annuelle et non de la nécessité de répondre à une situation d'urgence. Cette consultation est décomposée en 8 corps d'état multi-attributaires. Il est précisé également qu'elle intégrera le dispositif d'insertion professionnelle.

Après attribution par la commission d'appel d'offres, le conseil métropolitain du 7 décembre 2018 a autorisé la signature des accords- cadres concernant 6 lots.

En raison des résultats infructueux de la procédure concernant 2 lots (désamiantage et ravalement de façades) une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée pour ces deux lots, conformément aux articles 25, 71 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur du 7 janvier 2019 a attribué les accords-cadres suivants :

Lots/ Corps d'état	Entreprises
1- Désamiantage	OCCAMIANTE
	COLAS CENTRE OUEST
	SA VALGO
	DEMCOH
2- Ravalement de façade	STYL'DECO PEINTURE
	TIJOU
	SOPREMA
	GERNOGEP

Ces accords cadres seront conclus pour une durée ferme de quatre ans à compter de leur date de notification. Il ne prévoit ni seuils minimum ni maximum en raison de l'impossibilité à quantifier les besoins par corps d'état.

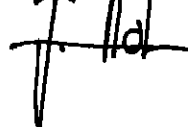
Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement des budgets de la Ville, de Nantes Métropole, de l'ESBANSN et du CCAS en fonction de la nature des travaux.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 – autorise le coordonnateur à signer des accords-cadres avec émission de bons de commandes et à marchés subséquents avec les sociétés mentionnées ci-dessus.
- 2 – autorise Madame la Présidente ou la vice-présidente déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20190208-2019_35DC-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019